

TABLE DES MATIÈRES

DES

Règlements du Comité Catholique

DU

CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

CHAPITRE I.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.—ANNÉE SCOLAIRE.—HEURES DE CLASSE.—ENGAGEMENT DES INSTITUTEURS.

	PAGES
SECTION 1.— <i>Dispositions générales</i>	1
SECTION 2.— <i>Année scolaire</i>	3
SECTION 3.— <i>Heures de classe</i>	3
SECTION 4.— <i>Engagement des instituteurs</i>	4

CHAPITRE II.

EMPLACEMENTS DES MAISONS D'ÉCOLE.—MAISONS D'ÉCOLE ET LEURS DÉPENDANCES.—
MOBILIER ET AUTRES FOURNITURES D'ÉCOLE.—RÈGLEMENTS RELATIFS AUX
ÉCOLES.—RÈGLEMENTS RELATIFS A L'INSPECTION MÉDICALE DES ÉLÈVES ET
DES ÉCOLES.

SECTION 1.— <i>Emplacements des maisons d'école</i>	5
SECTION 2.— <i>Maisons d'école et leurs dépendances</i>	6
SECTION 3.— <i>Mobilier et autres fournitures d'école</i>	7
SECTION 4.— <i>Règlements concernant les écoles</i>	9
SECTION 5.— <i>Règlements concernant l'inspection médicale des élèves et des écoles</i> ..	10

CHAPITRE III.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DES ÉCOLES.—PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT DES
ÉCOLES PRIMAIRES CATHOLIQUES.

SECTION 1.— <i>Organisation pédagogique des écoles</i>	10
SECTION 2.— <i>Programme de l'enseignement des écoles primaires catholiques</i>	11